

REPUBLICHE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 01 OCT. 1986

N° 3784 / 15.08.01

Monsieur Guy PUBBEN  
C/O Cercle Sportif de Kigali  
B.P. 234 KIGALI

Objet: Utilisation du Stade  
Régional de Nyamirambo  
le 11/10/1986.

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 16/9/1986  
relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que le stade sollicité vous est accordé.

Toutefois, je vous demanderais de payer  
pour la location du stade une somme de VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS (20.000 FRW)  
et de prévenir le service de l'ordre pour la sécurité durant cette rencontre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt. Col. BEM.



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 01 OCT. 1986

№ 3784 / 15.08.01

Monsieur Guy PUBBEN  
C/O Cercle Sportif de Kigali  
B.P. 234 KIGALI

Objet: Utilisation du Stade  
Régional de Nyamirambo  
le 11/10/1986.

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 16/9/1986  
relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que le stade sollicité vous est accordé.

Toutefois, je vous demanderais de payer  
pour la location du stade une somme de VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS (20.000 FRW)  
et de prévenir le service de l'ordre pour la sécurité durant cette rencontre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA AUGUSTIN

Le Col. BEM.



Rebel  
30/9/86

FICHE DE TRANSMISSION

A : DRÔLE D'ART Sport  
Paris

~~De l'heure~~  
~~De la partie~~  
~~26/9/86~~

29.9.86

Pour suite à donner \_\_\_\_\_

Pour approbation \_\_\_\_\_

Pour signature \_\_\_\_\_

Pourrions-nous en parler ?

Veuillez me voir \_\_\_\_\_

Comme convenu \_\_\_\_\_

Suite à votre demande \_\_\_\_\_

Ne pas et retourner \_\_\_\_\_

Pour information \_\_\_\_\_

A classer \_\_\_\_\_

Commentaires L'AS a l'équipe de FB du cercle  
sportif de Kigali pour lui accorder le terrai  
du stade Rég. Léman à partir de vendredi 11  
11-10-1986.

DRB : la FÉDÉRA n'envisage aucun match

Date : au stade ce jour De :

26-9-1986

DRB

Trésor  
Mosambicana

Lejordre accord e  
pour samedi le 11/10/88

80.000 FRs payables  
pour location de  
Terrain.

FR: Voir composition  
de lettre au secrétaire

3682 - différer

L: 23.9.88

Cercle Sportif de Kigali  
SECTION FOOTBALL  
B.P.234 KIGALI

Kigali, le 16 Septembre 1986

A fixer par J68L

Date entrée:	<u>16/9/86</u>
N° document:	<u>7143/15</u>

A Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
à KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Concerne: Utilisation du terrain de football  
au Stade Régional de Nyamirambo

Pour une rencontre de football entre  
les JUNIORS SPORT DE KIGALI et le CERCLE SPORTIF DE KIGALI,  
nous serions très heureux si nous pouvions obtenir l'autorisation  
de jouer au Stade Régional de Nyamirambo, en date de samedi  
le 11 octobre 1986 à 16 heures.

Nous sommes dans l'attente de votre  
autorisation et conditions, pour notre demande précitée.

Nous vous prions de bien vouloir agréer,  
Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments très  
distingués.

Guy PUBBEN  
Cercle Sportif de Kigali

Paulin GAHUNDE  
Juniors Sport de Kigali